Communiqué, Session de qualification CNU 05 février 2018

Le conseil d'administration de l'AFEP réuni en mars 2018 s'inquiète des résultats de la session de qualification du Conseil National des Universités de la section économie de février 2018 aux fonctions de Professeur.

Selon nos estimations, la session de qualification aux fonctions de Maître de Conférences a permis à deux tiers environ des candidats adoptant dans leurs recherches des méthodologies, des cadres théoriques ou des objets d'études non standard d'être qualifiés. Mais alors qu'il est sur l'ensemble de la section de 48%, le taux de qualification aux fonctions de Professeur des universités de candidats adoptant ces cadres et objets d'études est de moins du tiers. Ces nouveaux qualifiés non standard ne représentent par ailleurs que 13% de l'ensemble des qualifiés de rang A. Ces résultats sont en très net recul par rapport aux résultats de la session 2017, où la moitié des candidats non-standard avaient été qualifiés.

Ces observations confortent le constat porté par l'AFEP depuis dix ans maintenant d'un recul dramatique du pluralisme dans les recrutements en économie.
Ce durcissement dans l'accès à la qualification aux rangs A rappelle que les évolutions institutionnelles positives observées depuis 2010 (principalement le décontingentement de l'agrégation du supérieur) n'ont conduit à aucune transformation structurelle. Ils ont simplement déplacé les verrous.
Les critères de « scientificité » mobilisés lors des sessions du CNU continuent d'attribuer un poids démesuré à une liste hiérarchisée de revues largement biaisée au profit des approches dominantes. Cela discrimine inévitablement les candidats non standards, malgré des dossiers solides d'un point de vue de la recherche, de l'enseignement et des prises de responsabilité et d'encadrement de la recherche. Bref, malgré toutes les qualités attendues de dossiers de professeurs des universités.

Personne ne nie que l'évaluation du métier d'enseignement-chercheur soit un exercice ardu, parce que le métier est complexe et pluridimensionnel, et parce qu'il faut réussir à analyser l'originalité et la spécificité des travaux dans leur globalité. Evaluer les enseignants-chercheurs sur la seule base d'une liste biaisée dessert le pluralisme.
L'AFEP, dont les activités visent précisément à promouvoir le pluralisme, souhaite que soient valorisées toutes les facettes du métier d'enseignant-chercheur. Cela passe par la défense d'une diversité des perspectives et la prise en compte d'une large palette des « produits de la recherche », notamment les ouvrages. L'AFEP plaide également pour la suppression de la liste hiérarchisée des revues au profit d'une liste de revues définissant un périmètre de scientificité en économie (qui pourrait être initiée à partir de la liste du *Journal of Economic Literature*), comme c'est le cas dans la plupart des autres sciences sociales.

Dans l'état de la discipline ce juste combat pour le pluralisme est impossible à mener. L'AFEP considère donc toujours qu'il n'y a pas de meilleure solution que la création d'une nouvelle section « Economie et société ».